

**Le mardi 26 juin 2017**  
À 20 h 30 – Salle l'Amphi  
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
COSSE EN CHAMPAGNE	OGER	Roland
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	METEREAU	Elisabeth
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier

MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BRUNEAU	Sylvie
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
VAL DU MAINE	COTTEREAU	Michel
VAL DU MAINE	RICORDEAU-MAILLET	Martine
VAL DU MAINE	LEFLOCH	Michel
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés : Messieurs Chauveau Jacky – Avallart Pierre - Herbert Christian - Gaudin Joseph – Pennel Ludovic - Bréhin Jean-Claude – Buchot André - Mesdames Perthué Evelyne - Frétiigné Cécile.

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

## Ordre du jour

1. Procès-verbal réunion du 13 juin 2017,
2. Gal Sud Mayenne – Elaboration Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Manger local et durable en Sud Mayenne » ; engagement du PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : présentation par le Président du Gal Sud Mayenne.
3. Proposition de répartition du FPIC 2017.
4. DSP piscine l'Azuréo ; proposition grille tarifaire 2017/2018 et modification horaires d'ouverture.
5. Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité des services Déchets – Assainissement – SPANC.
6. Suivi des décisions du Président et du Bureau.

### Dossier N°1 – Procès-verbal réunion du 13 juin 2017

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2017.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal à l'unanimité.

### Dossier N°2 – GAL SUD MAYENNE – ELABORATION PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) « Manger local et durable en Sud Mayenne » Engagement du PCAET de la CCPMG

Présentation faite par le Président du Gal Sud Mayenne

#### 1- Engagement du PCAET de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez à l'échelle du Gal Sud Mayenne

Le Gal Sud Mayenne réunissant les 3 communautés de communes du Pays de Craon, de Château-Gontier et de Meslay-Grez a initié une politique énergie-climat en 2009 par la conduite de la stratégie territoriale de développement rural LEADER et son contrat territorial d'objectifs avec l'ADEME.

En 2013, les 3 communautés de communes renforcent leur politique par l'adoption d'un PCET Sud Mayenne volontaire. Depuis, le Gal Sud Mayenne a encore su mobiliser différents programmes et dispositifs financiers (LEADER, TEPCV, contrats territoriaux CEP ou développement énergies renouvelables) pour amplifier son action et vise l'ambition TEPOS (Territoire à Energie Positive) en 2050.

Plusieurs millions d'euros ont soutenu ou vont soutenir des projets exemplaires en matière de réduction des consommations énergétiques et de substitution d'énergies fossiles et ainsi de réduction sensible des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le Sud Mayenne et la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Il convient aujourd'hui de renforcer cette politique énergie-climat, ambitieuse et dynamique pour notre territoire qui doit permettre de couvrir nos futurs besoins énergétiques à partir de productions issues de nos ressources. La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise le PCET par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Ce document cadre de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Il doit être révisé tous les 6 ans. Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air. Les plans climat-air-énergie territorial sont portés par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et concernent tout le territoire de la collectivité. Chaque collectivité doit adopter son PCAET avant le 31 décembre 2018. Si la compétence d'élaboration du PCAET ne

peut être transférée à un autre établissement public hormis celui chargé du SCoT, sa mission peut être mutualisée.

Comme pour l'élaboration du PCET Sud Mayenne de 2012 à 2013, les EPCI comptant moins de 20 000 habitants ont néanmoins la possibilité d'élaborer un PCAET de façon volontaire. Ils peuvent également se réunir et mutualiser sa conduite et son animation et ainsi poursuivre leur politique énergie-climat, sur la base d'objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des consommations d'énergie, de productions d'énergies à partir de ressources locales et ainsi de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un PCAET comprend un **diagnostic**, une **stratégie territoriale**, un **plan d'actions** et un **dispositif de suivi et d'évaluation**.

**Le diagnostic porte sur :**

- les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air ;
- les consommations énergétiques du territoire ;
- les réseaux de distribution d'énergie ;
- les énergies renouvelables sur le territoire ;
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- 

**La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité.**

**Le plan d'actions intègre l'ensemble des secteurs d'activité** et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

**Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation d'actions**, la gouvernance et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés.

*Les priorités et objectifs doivent s'articuler avec les différents schémas régionaux comme le Schéma Régional Climat-Air-Energie ou le Schéma Régional d'Aménagement, du Développement Durable et d'égalité des Territoires.*

Le 18 mai dernier, les membres du COPIL du Gal Sud Mayenne, composé d'élus communautaires représentants des 3 EPCI associés, et notamment les représentants de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, ont proposé de poursuivre la démarche Plan Climat Air Energie Territorial à la même échelle territoriale que le PCET du Sud Mayenne et ce, pour plusieurs raisons : mutualisation de l'animation, périmètre pertinent pour la réflexion, l'animation et la mise en œuvre d'actions, économies d'échelles, expertise technique et ingénierie, habitudes de travail en partenariat, reconnaissance nationale et implication dans plusieurs réseaux, mobilisation plus élevée de financements ...

## **2- Elaboration Projet Alimentaire Territorial (PAT) - « Manger local et durable en Sud Mayenne »**

Dans le cadre de sa politique énergie-climat territoriale (PCET) et l'animation de ses programmes d'actions notamment Leader ou contrats territoriaux Ademe, le Gal Sud Mayenne accompagne l'agriculture de notre territoire dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Dans ce domaine, outre son soutien au développement de la filière locale bois-énergie ou de méthanisation, il a également soutenu ces dernières années, des actions ciblées alimentation durable et locale, principalement en restauration collective.

Ainsi le Gal a accompagné deux actions initiées et animées par le Civam Bio 53 : diagnostic territorial circuits courts alimentaires pour la restauration collective puis accompagnement à l'introduction de produits locaux et biologiques « **qualité et proximité en restauration collective** ». Ce projet a permis d'accompagner une dizaine d'établissements pilotes sur le Sud Mayenne.

C'est pourquoi, en articulation avec le PCET du Sud Mayenne, le Gal Sud Mayenne a décidé de se porter candidat fin 2016 à l'appel à projet ministériel 2016-2017 du Programme National de l'Alimentation porté par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Début mars 2017, le Gal devient lauréat de l'appel à projet national 2016 du programme national de l'alimentation parmi plus de 200 candidatures, de par la qualité de son projet et spécifiquement sa prévalence environnementale.

Parmi les points forts relevés par le comité d'experts :

- Un portage politique en faveur d'une alimentation issue de productions locales et de qualité environnementale et climatique
- Une volonté d'associer et d'intégrer toutes les composantes et acteurs de l'agriculture locale : agriculture conventionnelle raisonnée, agriculture durable et agriculture biologique
- Un PAT en parfaite articulation et cohérence avec le PCET (et bientôt PCAET) du Sud Mayenne et notamment son axe agriculture.
- Des premières initiatives dans la restauration collective à conforter et déployer pour une alimentation toujours plus économe en énergies, ressources et émissions de gaz à effet de serre.
- Une volonté de développer l'agro-écologie, l'agrobiologie, l'agroforesterie, les circuits courts
- Une mise en œuvre d'indicateurs de suivi et d'impacts

C'est ainsi que le Gal Sud Mayenne bénéficie de 38 500 € (répartis à parité entre le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt et l'Ademe) pour conduire l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Manger local et durable en Sud Mayenne » (soit 70 % de la dépense supportée par le maître d'ouvrage)

Les principaux **objectifs stratégiques** du PAT sont :

- Intégrer toutes les politiques publiques territoriales dans la stratégie nationale bas-carbone et de répondre aux objectifs du PCET et à l'ambition TEPOS en réduisant les émissions de GES liées à l'alimentation et en favorisant une agriculture résiliente,
- Répondre à la demande croissante des habitants, des collectivités, des professionnels de la cuisine pour la consommation de produits locaux, de saison et de qualités environnementale et sanitaire et à celle des agriculteurs d'alimenter avec leurs produits de qualité les habitants de leur territoire,
- Promouvoir les produits agricoles et alimentaires de qualité du territoire ainsi que l'image du territoire à travers des produits du terroir durables et valoriser l'activité et le métier des producteurs locaux et des cuisiniers,
- Mobiliser et fédérer un ensemble d'acteurs sur la dynamique de l'alimentation durable locale.

Des **objectifs opérationnels** économiques, environnementaux et sociaux en découleront :

#### Objectifs économiques :

Augmenter la part de produits locaux, sains et durables dans la consommation locale  
Accompagner le développement de la production et de la commercialisation de produits locaux de qualité  
Contribuer à l'installation de producteurs agricoles dans des modes de production agro-écologiques (dont l'agriculture biologique) et les productions labellisées  
Sensibiliser et mobiliser les espaces de commercialisation et notamment les commerces alimentaires dans l'offre de produits locaux de qualité  
Optimiser les circuits de distribution (tournées)  
Valoriser les unités de transformation de produits agricoles locaux de qualité : abattoirs, CAT...

#### Objectifs environnementaux

Réduire la consommation d'énergies directes (transports, chauffage) et indirectes (intrants) sur le Sud Mayenne  
Limiter l'impact écologique de la production agricole et notamment des pratiques culturales : eau, air, sols, biodiversité et déchets

#### Objectifs sociaux

Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale à tous les habitants du Sud Mayenne (des enfants aux seniors en passant par les familles en situation précaire)  
Sensibiliser et fédérer les acteurs et habitants du Sud Mayenne autour d'une alimentation de qualité et de proximité  
Eduquer et sensibiliser à une alimentation équilibrée et à la lutte contre le gaspillage alimentaire  
Le 18 mai dernier, le COPIL du Gal Sud Mayenne, composé d'élus communautaires représentants des 3 EPCI associés au sein du Gal Sud Mayenne, confirme l'élaboration de ce PAT en :

- engageant la recherche du (ou des) prestataire(s) qui aura(ont) la mission d'élaborer la Projet Alimentaire Territorial « Manger local et durable en Sud Mayenne » et dont la proposition répondra aux objectifs de notre politique énergie-climat territoriale, garantira la gouvernance en associant tous les acteurs (spécialement les acteurs investis dans les circuits courts et durables) et proposera des techniques d'animation appropriées pour piloter les différentes phases de définition du PAT.

- précisant les modalités de représentation minimum de chaque EPCI associé avec au minimum 2 élus communautaires dont un vice-président. Les services concernés de la collectivité seront aussi représentés
- arrêtant le calendrier prévisionnel des différentes phases de réalisation :
  1. sélection prestataire(s) et organisation méthodologique (comité de suivi) : *juin-sept*
  2. réalisation diagnostic territorial offre, demande en produits locaux durables : *oct-fév*
  3. définition stratégie alimentaire territoriale (priorités et objectifs) : *mars-avril*
  4. co-construction du plan d'actions : *mai-oct*
  5. adoption du PAT : déc 2018

## AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Décide d'approuver l'engagement d'un plan climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez à l'échelle du Gal Sud Mayenne.
- Valide la méthodologie, ses étapes d'élaboration et de concertation.
- Désigne MM Bernard Boizard- Jean Luc Landelle- Jean François Lassalle- André Buchot et David Ferran au sein du comité de suivi du Gal Sud Mayenne et s'engage à communiquer régulièrement au sein des conseils communautaires sur l'état d'avancement d'élaboration du PCAET- La commission Energie en sera le relais.
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération
- Approuve les modalités d'organisation, d'élaboration et de concertation du projet alimentaire territorial « Manger local et durable en Sud Mayenne »
- Désigne MM Bernard Boizard- Jean Luc Landelle- Jean François Lassalle- André Buchot et David Ferran au sein du comité de suivi du Gal Sud Mayenne et s'engage à communiquer régulièrement au sein des conseils communautaires sur l'état d'avancement d'élaboration du Projet alimentaire territorial « Manger local et durable » - La commission Energie en sera le relais.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet

## **Dossier N°3 – PROPOSITION REPARTITION DU FPIC 2017**

Rapporteur, le Président :

### A- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales

#### 1- RAPPEL de ce qu'est le FPIC :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pourquoi le FPIC ?

- Pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal.
- Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle

Grands principes du FPIC

- Une mesure de la richesse à l'échelon intercommunal agrégeant richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais d'un indicateur de ressources : le potentiel financier agrégé (PFIA) ;
- Un Fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le potentiel financier agrégé est supérieur à un certain seuil ;
- Une redistribution des ressources de ce Fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées

## LES MODALITES DE LA REPARTITION INTERNE DU REVERSEMENT

### Les trois modes de répartition possibles entre l'EPCI et ses communes membres :

1- Conserver la répartition dite de droit commun (voir détail ci-dessous)

La part de l'EPCI est déterminée en fonction du coefficient d'intégration fiscale. Ensuite, le reversement restant est réparti entre les communes en fonction de leur insuffisance de potentiel financier par habitant (PFIA/hab.) et des populations des communes.

Aucune délibération n'est nécessaire

2- Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »

Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois à partir de la notification (Soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2016). Dans ce cas le reversement est dans un premier temps réparti entre l'EPCI, d'une part, et ses communes membres, d'autre part, librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi, c'est-à-dire en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal et du potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance du potentiel fiscal/financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI, auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération appartient au conseil communautaire. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ; ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée de droit commun.

3- Opter pour une répartition « dérogation libre »

Dans ce cas il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de définir librement la nouvelle répartition suivant ses propres critères, aucune règle particulière n'est prescrite. Pour cela, l'organe délibérant doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du reversement, soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de L'ENSEMBLE des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée

### 2-RAPPEL du FPIC 2016

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres										
	Prélèvement				Reversement			Solde FPIC		
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		148 470	193 011	103 929		148 470	
Part communes membres	0	0	0		277 654	233 113	322 195		277 654	
TOTAL	0	0	0		426 124	426 124	426 124		426 124	

### 3- FPIC 2017

En 2017, son évolution est de -4,40 % par rapport à 2016

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres										
	Prélèvement				Reversement			Solde FPIC		
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	0		138 858	180 515	97 201		138 858	
Part communes membres	0	0	0		265 445	223 788	307 102		265 445	
TOTAL	0	0	0		404 303	404 303	404 303		404 303	

Tableau de la répartition de droit commun du FPIC 2017 et rappelle du FPIC 2016

Nom Communes	FPIC 2016	FPIC 2017
ARQUENAY	13 748,00 €	13 116,00 €
BALLEE	8 417,00 €	- €
BANNES	3 069,00 €	2 921,00 €
BAZOUGE DE CHEMERE	11 458,00 €	10 868,00 €
BAZOUGERS	20 605,00 €	20 097,00 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF	3 996,00 €	3 677,00 €
BIGNON DU MAINE	8 050,00 €	7 647,00 €
BOUERE	22 069,00 €	21 336,00 €
BURET	6 767,00 €	6 415,00 €
CHEMERE LE ROI	11 604,00 €	10 322,00 €
COSSE EN CHAMPAGNE	7 832,00 €	7 211,00 €
CROPTÉ	4 988,00 €	4 761,00 €
EPINEUX LE SEGUIN	5 997,00 €	- €
GREZ EN BOUERE	18 080,00 €	17 457,00 €
MAISONCELLES DU MAINE	11 873,00 €	11 004,00 €
MESLAY DU MAINE	42 345,00 €	42 447,00 €
PREAUX	3 486,00 €	3 285,00 €
RUILLE FROID FONDS	11 859,00 €	11 719,00 €
SAINT BRICE	12 564,00 €	11 875,00 €
SAINT CHARLES LA FORET	5 708,00 €	5 577,00 €
SAINT DENIS DU MAINE	10 326,00 €	9 588,00 €
SAINT LOUP DU DORAT	9 029,00 €	9 004,00 €
VAL DU MAINE	- €	12 098,00 €
VILLIERS CHARLEMAGNE	23 784,00 €	23 020,00 €
<b>Total</b>	<b>277 654,00 €</b>	<b>265 445,00 €</b>

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Valide la répartition du FPIC 2017 dite de droit commun.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## **Dossier N°4 – DSP PISCINE L'AZUREO PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE 2017/2018 ET MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE**

Rapporteur, le Président

Rappel :

La société Prestalis exploite, par Délégation de Service Public et via sa société locale dédiée, SARL Piscine de Meslay-Grez, l'espace aquatique l'Azuréo depuis le 24 juin 2016.

### **1) MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE et AVENANT pour calcul du coefficient de révision**

L'article 23 du contrat stipule que :

*« Les tarifs sont proposés chaque année par le délégataire et font l'objet d'une homologation de l'autorité délégante au plus tard le 30 juin de l'année concernée avec leur mise en application au 1<sup>er</sup> septembre, et pour la première fois au 1<sup>er</sup> septembre 2017.*

*Les tarifs feront l'objet d'une indexation à chaque échéance annuelle ainsi définie, par application de l'indice C résultant de la formule suivante :*

$$C=0.15 + 0.85 (0.44 S/S0 + 0.059 G/G0 + 0.032 E/E0 + 0.102 EI/EI0 + 0.367 FSD^2) \text{ »}$$

Or, il se trouve que cette formule est incomplète et que les indices utilisés ne sont pas suffisamment précisés dans ledit contrat.

Aussi, il est proposé de signer un avenant pour corriger la formule et apporter les précisions nécessaires aux indices à utiliser.

#### **Proposition Avenant N°1**

*Le présent avenant modifie et complète « l'article 23 - Tarifs et révisions » de la convention de délégation de service public comme indiqué dans les articles ci-après :*

##### **Article 1 : Formule de révision**

*Les tarifs devront faire l'objet d'une indexation à chaque échéance annuelle ainsi définie, par application de l'indice C résultant de la formule suivante :*

$$C=0.15 + 0.85 (0.44 S/S0 + 0.059 G/G0 + 0.032 E/E0 + 0.102 EI/EI0 + 0.367 FSD^2/FSD^20)$$

##### **Article 2 : Indice GAZ**

*La valeur Janvier 2016 de l'indice GAZ (G) est 103.40 et non 104.40 comme indiqué dans le tableau des indices au sein du contrat.*

##### **Article 3 : Valeur des derniers indices connues au moment de la révision annuelle**

*La valeur des derniers indices connus prise en compte sera la valeur définitive connue et non la dernière valeur provisoire connue.*

##### **Article 4 : Champ d'application**

*Toutes les stipulations de la Convention de délégation de Service Public et de ses annexes non modifiées par le présent avenant restent inchangées.*

Au vu du calcul du dit indice C, (coefficient égal à 1.56%, le délégataire propose la grille tarifaire ci-dessous :

PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE	Juin 2016 à Aout 2017	Septembre 2017 à Aout 2018	% d'augmentation
	Tarifs en € TTC	Tarifs en € TTC	
<b>GRAND PUBLIC</b>			
Enfant - de 3 ans	- €	- €	0,00%
Tarif réduit (de 3 à 15 ans)	3,50 €	3,60 €	2,86%
Adulte	4,50 €	4,60 €	2,22%
Carte 10 entrées tarif réduit	28,00 €	28,50 €	1,79%
Carte 10 entrées adulte	36,00 €	36,70 €	1,94%
Carte famille (2+3)	15,50 €	15,80 €	1,94%
CE carnet 100 entrées ou 50 entrées	360,00 €	360,00 €	0,00%
Entrée bien-être + espace aquatique	9,00 €	9,10 €	1,11%
10 entrées bien-être + espace aquatique	78,00 €	78,00 €	0,00%
CLSH / ALSH	3,30 €	3,30 €	0,00%
Anniversaire (par enfant)	8,80 €	9,00 €	2,27%
Carte perdue	5,00 €	5,00 €	0,00%
<b>ACTIVITES</b>			
1 séance activité Classic (aquafitness, bébé à l'eau)	10,50 €	10,70 €	1,90%
Pass Activité Classic Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	218,00 €	222,00 €	1,83%
Pass Activité Classic Trimestre	85,00 €	87,00 €	2,35%
1 séance activité Premier (Aquabiking, Aquatraining)	12,00 €	12,00 €	0,00%
10 séances activité Premier (Aquabiking, Aquatraining)	105,00 €	105,00 €	0,00%
Pass natation Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	160,00 €	163,00 €	1,88%
Pass natation Trimestre	75,00 €	77,00 €	2,67%
Pass natation 2ème enfant de la même famille Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)	110,00 €	111,00 €	0,91%
Stage (pendant les vacances scolaires - 5 séances du lundi au vendredi)	50,00 €	51,00 €	2,00%
<b>ABONNEMENTS</b>			
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	199,00 €	204,00 €	2,51%
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Trimestre	76,00 €	78,00 €	2,63%
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	343,00 €	348,00 €	1,46%
SILVER + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être Trimestre	130,00 €	133,00 €	2,31%
KIDS (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	110,00 €	114,00 €	3,64%
KIDS (ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique + Activité Kids Trimestre	45,00 €	46,00 €	2,22%
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	440,00 €	444,00 €	0,91%
GOLD - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness Trimestre	160,00 €	163,00 €	1,88%
PLATINIUM - accès illimité à l'espace aquatique + Bien-être + Aquafitness + Aquabiking Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)	585,00 €	588,00 €	0,51%
<b>INSTITUTIONNELS - EN CONTREPARTIE DES CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC</b>			
Scolaires 1er degré CCPMG (tarif par créneau 1e degré avec 2 classes simultanées) (*)	120,00 €	120,00 €	0,00%
Scolaires 2e degré CCPMG (tarif par créneau 2e degré avec 2 classes simultanées) (*)	145,00 €	145,00 €	0,00%
Créneaux CSP clubs et associations (*) (par heure équivalente ligne d'eau)	31,00 €	31,50 €	1,61%
Mise à disposition de l'équipement à l'autorité délégante (base 2 jours par an) (*)	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00%
<b>AUTRES RECETTES INSTITUTIONNELLES</b>			
Clubs et associations : facturation aux clubs et associations, pour les locations de LnH (Lignes de nage Horaire), hors CSP (*)	31,00 €	31,60 €	1,94%
Scolaires 1er degré extérieurs (hors CCPMG) : facturation aux communes ou établissements concernés (*)	85,00 €	86,40 €	1,65%

1,41%

Une négociation a été engagée avec le délégataire pour ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs des créneaux scolaires.

## 2) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Par ailleurs, le délégataire demande une modification des horaires d'ouverture annuels pour être plus en adéquation avec les attentes du public et adapter les heures d'ouverture à la réel fréquentation (le volume horaire global restant identique).

### Modification des horaires ouverture au public

#### Période scolaire

	Actuellement	Proposition
Lundi	17h à 20h	17h à 20h
Mardi	17h à 21h30	17h à 21h30
Mercredi	11h à 19h30	11h30 à 20h
Jeudi	17h à 20h	17h à 20h
	12h à 14h	12h à 14h
Vendredi	17h à 21h30	17h à 21h30
Samedi	15H à 18H	15H à 18H
Dimanche	9H à 12H	9H à 12H

#### Période vacances

	Actuellement	Proposition
Lundi	13h à 20h	13h à 20h
Mardi	13h à 20h	13h à 21h30
Mercredi	13h à 20h	12h à 20h
Jeudi	13h à 20h	13h à 20h
Vendredi	13h à 21h30	12h à 21h30
	10h à 13h	
Samedi	15h à 18h	15h à 18h
	9h à 12h	9h à 12h
Dimanche	15h à 18h	15h à 18h

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- Valide l'avenant numéro 1 tel que proposé.
- Valide la nouvelle grille tarifaire proposée
- Valide la modification proposée des horaires d'ouverture.
- Autorise le Président à signer l'avenant numéro 1 et tous documents inhérents au présent dossier.

## **Dossier N°5 – RAPPORTS ANNUELS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES : DECHETS – ASSAINISSEMENT - SPANC**

### **I – Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services déchets.**

Rapporteur ; Michel Cottereau, Vice-président en charge de la commission collecte et prévention des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport annuel 2016 du Pays de Meslay-Grez.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Après avoir pris connaissance du rapport ; le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le rapport annuel, exercice 2016 du service déchets tel que présenté.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

### **II – Rapport annuel 2016 Assainissement collectif - SPANC**

Rapporteur ; Jean-Luc Landelle, Vice-président en charge de la commission assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport annuel SPANC et assainissement collectif exercice 2016 du Pays de Meslay-Grez.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Après avoir pris connaissance du rapport ; le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le rapport annuel, exercice 2016 du service assainissement collectif sur les communes de Beaumont Pied de Bœuf – Saint Brice et Saint Loup du Dorat tel que présenté.**
- **Approuve le rapport annuel, exercice 2016 du service SPANC.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

## **Dossier N°6 – SUIVI DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU 1<sup>er</sup> semestre 2017**

Rapporteur, le Président :

Conformément aux articles L5211.10 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 Mai 2014, donnant délégation au Président et au Bureau, le Président rend compte des décisions prises :

BUDGET	OBJET	TIERS	Montant total HT	Montant total TTC
PRINCIPAL	intervention sur le portail entrée atelier Technique Meslay	THYSSEN	258,60 €	310,32 €
PRINCIPAL	Fabrication meuble tiroir et caisson / pole santé meslay du maine 4ème cabinet	VEILLE	3 855,41 €	4 626,49 €
ECONOMIE	Travaux de modification d'un chéneau/atelier BOUERE	SM toiture	4 369,49 €	5 243,39 €
PRINCIPAL	Tubes néon divers sites	CGED	389,17 €	467,01 €
PRINCIPAL	Gants et chaussures	WURTH	375,56 €	450,67 €

PRINCIPAL	Création d'une salle d'attente et fabrication de meubles pour le cabinet du médecin PSM	VEILLE	3 630,95 €	4 357,14 €
PRINCIPAL	Produits d'entretien SALLE DES SPORTS MESLAY ET ATELIER	A PRO HYGIENE	194,80 €	233,76 €
Principal	Devis de lampe pour l'antenne de solidarité de Grez	CGED	225,00 €	270,00 €
Principal	Réparation autolaveuse salle des sports de Ballée	SMDN	747,49 €	896,99 €
Principal	Maintenance ARCOPOLE STUDIO	ESRI	1 000,00 €	1 200,00 €
Principal	Reprise étanchéité de la médiathèque à Meslay du Maine	SM toiture	1 430,23 €	286,05 €
Principal	Travaux de revêtements de sol dans le cabinet du docteur ANDREA au pole santé de Meslay	BORDEAU DECO	1 148,32 €	1 377,98 €
TOURISME	Chauffe eau chalet 8 la Chesnaie	CGED	152,33 €	182,80 €
DECHETS	Vêtements de travail service déchets	PROTECT HOMS	472,62 €	567,15 €
TOURISME	Réparation sanitaires VVP	CHARPENTIER	131,19 €	157,43 €
TOURISME	Changement chauffe eau chalet n°8 VVNJ	CGED	169,83 €	203,80 €
PRINCIPAL	Pose d'un film adhésif noir sans tain couleur argent sur vitrage ext kiné Pôle santé MESLAY	BARON	805,00 €	966,00 €
PRINCIPAL	Produits forlane	FORLANE	728,63 €	874,36 €
TOURISME	FLORANID GAZON POUR LE SWIN	VERALIA	452,40 €	544,42 €
TOURISME	FLORANID GAZON POUR LE SWIN	VERALIA	304,35 €	365,22 €
PRINCIPAL	DIVERS HUILE DEGRAISSANT LAVE GLACE...	ROUEIL	969,70 €	1 163,64 €
DECHETS	Prélèvement et analyses d'eaux pluviales au rejet de la déchetterie zone de la Chalopinière	IRH CONSEIL	1 220,00 €	1 464,00 €
TOURISME	Divers pour la Chesnaie	CHARPENTIER	464,65 €	557,58 €
PRINCIPAL	Eclairage médiathèque GREZ EN BOUERE	COAXEL	3 049,12 €	3 658,94 €
PRINCIPAL	Mise en service CTA Pole Santé Grez	DESSAIGNE	2 462,90 €	2 955,48 €
PRINCIPAL	Sondes de températures Piscine	SMEC	1 764,00 €	2 116,80 €
PRINCIPAL	Réchauffage bassin sportif Piscine	SMEC	3 475,40 €	4 170,48 €
PRINCIPAL	Compteur de calorie en chaufferie piscine	ENGIE COFELY	3 957,88 €	4 749,46 €
PRINCIPAL	Electrovanne de purge bassin sportif piscine	ENGIE COFELY	3 970,50 €	4 764,60 €
TOURISME	Fraise pour le VVNJ 929,17 € ht ET REPRISE 900 € ht	ROMET	29,17 €	35,00 €
TOURISME	La Chesnaie - abattage d'un saul pleureur	DU HAUT DES CIMES	375,00 €	450,00 €
PRINCIPAL	Changement bobine allumage sur le souffleur aspirateur	espace emeraude	143,20 €	171,84 €
TOURISME	VVP - Réfection tranchées drainantes	SARL REMON	2 548,00 €	3 057,60 €
TOURISME	VVNJ - Peintures chalets	DUBRAY ANGOT	1 485,00 €	1 782,00 €
TOURISME	VVNJ - Peintures chalets	DUBRAY ANGOT	970,22 €	1 164,26 €
TOURISME	La chesnaie Peintures chalets	DUBRAY ANGOT	518,90 €	622,68 €
TOURISME	La chesnaie Peintures chalets	DUBRAY ANGOT	518,90 €	622,68 €
TOURISME	La chesnaie Peintures chalets	DUBRAY ANGOT	518,90 €	622,68 €
TOURISME	La chesnaie Peintures chalets	DUBRAY ANGOT	518,90 €	622,68 €
TOURISME	La chesnaie WC peintures chalets	DUBRAY ANGOT	646,92 €	776,30 €
PRINCIPAL	Divers matériel	CGED	1 787,92 €	2 145,50 €
PRINCIPAL	Divers matériel logement grez	CGED	133,37 €	160,04 €
TOURISME	Douchette pour la Chesnaie	CHARPENTIER	557,43 €	668,92 €
TOURISME	Douchettes pour la salle des sports de ballée	CHARPENTIER	407,28 €	488,74 €

PRINCIPAL	Consommables	WURTH	337,55 €	405,06 €
PRINCIPAL	Produits entretien	IPC	272,50 €	327,00 €
Principal	Reprise de l'étanchéité de lamédiathèque de Meslay du Maine	SOPREMA	688,00 €	825,60 €
Principal	Remplacement Kit distribution 4836 SZ 53	Garage de l'Ouest	387,64 €	465,17 €
Principal	Remplacement jeux de cellule portail Entreprise BAULAIN /Villiers Charlemagne	Thyssen	717,79 €	861,35 €
Principal	VVNJ Remplacement réservoir à vessie	AYMERIC PELLOIN	674,88 €	809,86 €
Principal	Maintenance annuelle ascenseur centre administratif de Grez, sera facturée au prorata de la période effective.	OTIS	611,52 €	733,82 €
Principal	Remplacement disques et plaquettes de frein AV	Garage de l'Ouest	220,51 €	264,61 €
Culture	Achats livres pour le réseau	Jeux bouquine		1 558,00 €
Culture	Achats livres pour le réseau	Mlire		1 262,12 €
Culture	Achats livres pour le réseau	corneille		556,57 €
Culture	Achats livres pour le réseau	Mlire anjou		877,75 €
Culture	adhésion à la BDM	Amis BDM		1 242,48 €
Culture	achats livres pour la mediathèque grez	Jeux bouquine		685,31 €
Culture	achats livres pour la mediathèque grez	M'lire		1 110,95 €
Culture	revues pour la mediathèque grez	différents fournisseurs		222,90 €
Culture	achats CD pour la mediathèque grez	corneille		702,72 €
Culture	achats livres pour la mediathèque meslay	Jeux bouquine		1 226,30 €
Culture	achats livres pour la mediathèque meslay	mlire		2 401,50 €
Culture	réabonnement revues pour la mediathèque meslay	différents fournisseurs		431,85 €
Culture	achats CD pour la mediathèque meslay	corneille		981,02 €
Culture	Droits SACEM SPRE médiathèques meslay	SACEM		346,76 €
Culture	Fournitures WC	GAMA 29		194,62 €
Culture	maintenannce informatique du logiciel et site internet pour toutes les bibliothèques	DECALOG		3 318,77 €
Culture	Spectacle au printemps des bébés lecteurs + repas	Cie artamuse et restaurant banquise		604,00 €
Culture	Cachets auteurs dans le cadre du prix bull'gomme + droits AGESEA	auteurs + AGESEA		505,50 €
DECHETS	achat de 5 conteneurs monoflux + 5 conteneurs cartons	SNNECO	13 075,00 €	15 690,00 €
DECHETS	achat de 12 conteneurs semi enterrés (5 om 5 monoflux 2 verre)	TEMACO	44 269,00 €	53 122,80 €
DECHETS	remise en état fond de trémie BR-814-ZY	SEMAT	8 394,56 €	10 173,47 €
DECHETS	Vêtements de travail service déchets	PROTECT HOMS	472,62 €	567,15 €
DECHETS	transport de gravats vers carrière St Denis d'Orques - forfait le tour	THIELIN CULTURE	200,00 €	240,00 €
DECHETS	12 tôles galva pour réhabilitation conteneurs	ARTECH	339,60 €	407,52 €
DECHETS	6 tôles pliées acier pour réparation bennes	ARTECH	270,00 €	324,00 €
DECHETS	1 Jeu de porte arrière pour bennes	ARTECH	500,00 €	600,00 €
CULTURE	Stage de musique en mouvement (intervenants)	DE VENT ET D'ART	310,00 €	310,00 €
CULTURE	Sono comédie musicale	KREASON	2 223,00 €	2 667,60 €
CULTURE	Sonorisation de l'audition de Printemps	JC DAVID		300,00 €
CULTURE	Stage de musique traditionnelle (intervenant)	ASSO LA BOUEZE		360,00 €
CULTURE	Achat de partitions	DIAM DIFFUSION		307,48 €

CULTURE	Révision clarinette basse	L'ATELIER VENTASTIQUE	208,33 €	250,00 €
CULTURE	Fourniture de petit équipement	AUDILAB	153,33 €	184,00 €
CULTURE	Achat d'instrument (orgue liturgique) - Investissement	ARPEGES		4 400,00 €
CULTURE	SSIAP pour la comédie musicale	CGS INCENDIE	154,35 €	185,22 €
CULTURE	Cachet sonorisateur Laurent Bouchet comédie musicale	Laurent BOUCHET		525,00 €
CULTURE	Cachet éclairagiste Matthieu Schuller comédie musicale	Matthieu SCHULLER		300,00 €
CULTURE	Charges personnel sono et éclairage pour comédie musicale	GUSO		883,77 €
CULTURE	Achat d'encart publicitaire (promotion)	BOUGER EN MAYENNE	144,00 €	172,80 €
CULTURE	Interventions danse en milieu scolaire 2016-2017	MAYENNE CULTURE		1 095,74 €
CULTURE	Transport scolaire pour cinéma	STAO VEOLIA		641,99 €
Enfance Jeunesse	Abonnement Actuel CIDJ	CIDJ	542,90 €	551,00 €
Enfance Jeunesse	Matériel sportif et tentes	Décathlon	316,59 €	379,91 €
Enfance Jeunesse	Coque d'optimist	Erplast	1 079,08 €	1 294,90 €
Enfance Jeunesse	Séances de Psychomotricité	Françoise Mariel		510,00 €
Enfance Jeunesse	Sorties jeunesse vacances d'Avril	Speedpark Le Mans	266,67 €	320,00 €
Enfance Jeunesse	Transport Escalade	STAO	846,36 €	931,00 €
Sport	Filets de Handball	Casal sport	254,17 €	320,00 €
TOURISME	Carte du petit patrimoine du Pays de Meslay-Grez	Imprimerie BARDOU	897,00 €	1 076,40 €
TOURISME	Paillis de copeaux + compost	TESSIER DIFFUSION	459,82 €	541,70 €
TOURISME	Produits d'entretien VVNJ	A PRO HYGIENE	374,11 €	448,93 €
TOURISME	Produits d'entretien La Chesnaie	A PRO HYGIENE	460,39 €	552,47 €
TOURISME	Housses pour camping La Chesnaie	LAMY	602,20 €	722,64 €
TOURISME	Housses pour VVNJ	LAMY	431,30 €	517,56 €
TOURISME	Fourniture et mise en place d'une platine interphone pour le camping de La Chesnaie	INSTASYS	901,85 €	1 082,22 €
TOURISME	Plaquette 8 PAGES du Village Vacances et Pêche de Villiers-Charlemagne	Imprimerie BARDOU	1 031,19 €	1 237,43 €
TOURISME	Terminal de paiement CB pour Base de Loisirs de La Chesnaie	AVEM	115,50 €	138,60 €
TOURISME	Auvent sur sanitaire du camping de La Chesnaie	CMA	993,00 €	1 191,60 €
PRINCIPAL	Achat abris parapluie 3X4,5 M	CHALLENGER	1 760,00 €	2 112,00 €
PRINCIPAL	Lot de 12 compas Verins pour freins de la scène mobile	COMAT ET VALCO	889,00 €	1 066,80 €
PRINCIPAL	Imprimante poste assistante économie	CONTY		196,80 €
PRINCIPAL	Poste informatique poste comptabilité	CONTY		980,40 €
ECONOMIE	Dossiers Fonds de concours - Engagement et Mandatement 1er semestre 2017	Mairies du territoire		52 654,00 €
PRINCIPAL	PIG Année 2013-2015 - Engagement et Mandatement 1er semestre 2017	Divers bénéficiaires		15 000,00 €
SPORT	Salle de tennis Squash Choix du MO	ATLIER K		61 920,00 €
ENVIRONNEMENT	Aménagement voirie l'espace propreté déchetterie de Bazougers	PIGEON		39 566,88 €
ENVIRONNEMENT	Aménagement voirie l'espace propreté déchetterie Val du Maine (Ballée)	TLTP		27 038,40 €

VOIRIE	Entretien des dépendances secteur Bazougers	ETA Fourmont	2 091,80 €	2 510,16 €
VOIRIE	Entretien des dépendances secteur Villiers Charlemagne	AJC Services	4 430,00 €	5 316,00 €
VOIRIE	Entretien des dépendances secteur Bouère	ETA Coulon	4 359,25 €	5 231,10 €
VOIRIE	Entretien des dépendances secteur Val du Maine	ETA Coulon	3 928,72 €	4 714,46 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Président et du Bureau pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017.**

**La séance est levée à 22h05**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
COSSE EN CHAMPAGNE	Oger	Roland	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Metereau	Elisabeth	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Bruneau	Sylvie	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
SAINT CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
VAL DU MAINE	Cottureau	Michel	
VAL DU MAINE	Ricordeau-Maillet	Martine	
VAL DU MAINE	Lefloch	Michel	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	